

**Ville de LAMBALLE-ARMOR**

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FEVRIER 2025**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mille vingt-cinq, le dix février, à 18H30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'espace Lamballe Terre & Mer, 41 rue Saint-Martin à Lamballe-Armor, sous la présidence de M. Philippe HERCOUËT, Maire de Lamballe-Armor.

*Date de l'envoi de la convocation : 4 février 2025*

**PRESENTS :**

BENOIT Jean-François, BERNU Sylvain, BOUZID Nathalie, BREXEL Pierrick, BRIENS Pierrick, BURLOT David, CAURET Camille, de SALLIER DUPIN Stéphane, FORTIN Céline, GAUVRIT Thierry, GILLARD Nadine, GOUEZIN Alain, GRIMAULT David, GUYMARD Jean-Luc, HERCOUET Philippe, LAVENU DE NAVERAN Hélène, LE BOULANGER René, LE BOUCHER Colette, MAIGNAN Brigitte, MEGRET Yves, MERIAN Caroline, PECHA Virginie, ROYER Thierry, URVOY Laurence, VITEL Fabien

**ABSENTS :**

- ARTHEMISE Fabienne donne pouvoir à BURLOT David,
- GOASTER Samy donne pouvoir à de SALLIER DUPIN Stéphane,
- JEGU Josianne donne pouvoir à GOUEZIN Alain,
- LE GUEN Nadège donne pouvoir à GAUVRIT Thierry,
- LE MOIGNE Christine donne pouvoir à GILLARD Nadine,
- LEVY-ROBERT Christelle donne pouvoir à HERCOUET Philippe,
- L'HEVEDER Jérôme donne pouvoir à BOUZID Nathalie,
- LINTANF Goulven donne pouvoir à LAVENU DE NAVERAN Hélène,
- M'BAREK Sébastien donne pouvoir à BERNU Sylvain,
- RICHEUX Laëtitia donne pouvoir à BRIENS Pierrick,

**SECRETAIRE DE SEANCE** : GRIMAULT David

**Délibération n°2025-003**

Membres en exercice : 35 – Présents : 25 - Absents : 10 – Pouvoirs : 10

**AMENAGEMENT**

**EXTENSION/RENOVATION DE L'ECOLE DE LA POTERIE - AVANT PROJET DEFINITIF**

Le Conseil municipal a validé, le 26 juin 2023, le programme technique détaillé pour l'extension et la rénovation de l'école de la Poterie. Le cabinet d'architecte Jouan - Quéré de Saint Briec a été retenu, à la suite de la consultation de maîtrise d'œuvre basée sur la remise d'une intention architecturale. Depuis les études architecturales et techniques ont été menées, en concertation étroite avec les utilisateurs (enseignants et agents périscolaires), pour aboutir à l'avant-projet définitif qui comporte :

- Une extension de 414 m<sup>2</sup> raccordée au bâtiment enseignement actuel par une coursive de 90 m<sup>2</sup> qui assurera la desserte de l'ensemble des classes en conformité avec la réglementation PMR :
  - Hall d'accueil général (scolaire et périscolaire)
  - Espace garderie
  - Espace salle de motricité
  - Salle de sieste

- Une salle de classe supplémentaire
- Des sanitaires élèves
- Un sanitaire adulte
- Des locaux de rangement, ménage et techniques

*Nota : Les espaces garderie et motricité seront conçus pour permettre une mutualisation.*

- Pour la restructuration de l'actuel bâtiment garderie/cantine :
  - Une extension de 76 m<sup>2</sup> pour recréer un office conforme et en capacité d'intégrer les évolutions d'effectif et de la gestion des repas en lien avec la réglementation et le GIP.
  - Extension de la salle de réfectoire de 40 m<sup>2</sup>, incorporant l'ancien office, pour un accueil de 120 enfants sur 2 services (non prévu au programme initial)
  - Transformation de l'actuelle garderie en
    - Salle enseignants/ATSEM
    - Vestiaires du personnel
    - Sanitaire du personnel

Par ailleurs, le programme prévoit le désamiantage des couvertures du préau et de la cantine et la mise en place de panneaux photovoltaïques en autoconsommation. Les salles de classes existantes et l'espace enseignants/ATSEM bénéficieront d'une isolation thermique par l'intérieur tandis que le réfectoire agrandi et le nouvel office seront isolés par l'extérieur. Du point de vue des consommations, l'objectif de réduction de 50% sera respecté.

Le coût prévisionnel des travaux est estimé par le maître d'œuvre à 1 770 000 € HT. L'écart avec l'enveloppe financière du programme (1 400 000 € HT) s'explique notamment par la réfection complète en extension de l'office, des adaptations de surfaces travaillées avec les utilisateurs pour aboutir à une fonctionnalité optimale, des sujétions techniques comme la réfection de planchers vétustes ou la prise en compte d'une gestion des eaux pluviales conforme au PLU.

Le démarrage des travaux est envisagé pour septembre 2025 avec une réalisation en 2 phases :

- 1<sup>ère</sup> phase (12 mois environ) : travaux sur l'extension et les salles de classes existantes. Durant cette phase les classes seront installées dans des modulaires en location positionnées dans la cour. Le bâtiment restauration restera en service.
- 2<sup>ème</sup> phase (8 mois environ) : travaux sur le bâtiment service/restauration après réintégration des élèves dans la partie nouvelle et rénovée (enseignement et périscolaire). Durant cette phase, la restauration sera assurée à la cantine de Trégomar avec transfert par car.

L'école rénovée et agrandie devrait, ainsi, être livrée entre le printemps et l'été 2027.

Vu la délibération n°2023-062 du 26 juin 2023, validant le programme technique,

#### **Après en avoir délibéré :**

Le Conseil municipal :

- VALIDE l'avant-projet définitif pour l'extension et la rénovation de l'école de la Poterie, établi par le cabinet d'architecte Jouan – Quéré, maître d'œuvre,
- ARRETE le coût prévisionnel des travaux associé à cet avant-projet définitif à 1 770 000 € HT (valeur juin 2023),
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

#### **VOTE : Adopté à l'unanimité**

**Abstention : 3 – M. BERNU (+ pouvoir de M. M'BAREK). Mme LE BOUCHER.**

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR, LESDITS JOUR, MOIS ET AN.

#### **POUR EXTRAIT CONFORME,**

A Lamballe-Armor, le 28 FEV. 2025  
Philippe HERCOUËT  
Maire de Lamballe-Armor



Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le

De la publication le

28 FEV. 2025

28 FEV. 2025